Envoyé en préfecture le 22/05/2023
Reçu en préfecture le 22/05/2023
Publié le
ID : 030-213000276-20230515-2023_05_03-DE

MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 🖷 04.66.60.61.97.
accueil@bagard.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, GAY Sandrine, DESTRUEL Benjamin.

Absents : SOENEN Bernard, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, FREVILLE Franck, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre,
Procurations : de Mme BERNARD à Mme FRONT, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CLAUZEL à M. HAUTION, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de procurations : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_05_03 : Mise en place d'un carré pour recevoir les urnes et approbation des nouveaux tarifs du cimetière
Rapporteur : Anne VEZY

Mme Vezy rappelle qu'en 2021 des reprises de concessions en état d'abandon ont été effectuées pour permettre de rationaliser l'occupation du cimetière. Or plusieurs personnes ont récemment émis le désir d'acheter une concession pour y déposer une urne. Pour éviter un gaspillage du terrain, elle propose qu'un carré soit dédié à la mise en place de cavurnes et de casurnes au choix des familles. Ce carré situé à proximité des colombariums, serait une extension du site cinéraire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023
Reçu en préfecture le 22/05/2023
Publié le
ID : 030-213000276-20230515-2023_05_03-DE

Elle indique qu'il faut ensuite que le conseil municipal délibère pour fixer les tarifs des cases emplacements. Elle propose aussi une modification des tarifs actuels afin de rendre ce nouveau carré attractif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-2, L2223-13 et R2223-11
Considérant l'intérêt pour la commune de créer un espace dédié aux cavurnes et aux casurnes
Considérant la nécessité de fixer les tarifs à l'intérieur de cet espace et de modifier les tarifs existants

après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** (20 voix pour)

Décide

- de créer un carré supplémentaire dédié à l'inhumation des urnes
- de fixer comme suit les tarifs du cimetière de la commune :

	durée 30 ans	durée 50 ans
2,50 m2 (1-2 places)	150 €	300 €
3,75 m2 (2-3 places)	360 €	720 €
5,00 m2 (4-8 places)	480 €	960 €
Columbarium (4 places)	400 €	800 €
0.49 m² (4 places) et 0.64 m² (4 à 8 places)	150 €	300 €
Jardin du souvenir (fourniture et gravure de plaque)	25 €	

Pour extrait conforme,
Le Maire : Thierry BAZALGETTE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.